

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **73 (1937)**

Heft 21

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Voyage à Paris.* — VAUD : *Cotisations.* — *Places au concours.* — *Echichens.* — *Préparation à la vie.* — GENÈVE : *Société d'activité manuelle.* U. I. P. G. — MESSIEURS : *Convocation.* — *Compte rendu de l'assemblée du 19 mai.* — *Rapport présidentiel.* — NEUCHÂTEL : *Notre trésorerie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : C. G. : *Examen pédagogique des recrues.* — CHARLES BORNAND : *Du dessin à la composition française en passant par Baudelaire et Hugo.* — E. DETTWYLER : *A propos de textes pour les degrés inférieurs.* — J. S. : *Age minimum d'admission à une activité professionnelle.* — OPINIONS.

PARTIE CORPORATIVE

VOYAGE A PARIS

Erratum. P. 289, dernière ligne, le prix du voyage 3^e cl. (1^{re} catégorie) est de fr. 100.— et non de 112.— qui serait le même que celui en 2^e cl.

VAUD

COTISATIONS 1937

Les membres de la S. P. V. qui n'ont pas encore payé leur cotisation 1937 sont instamment priés de s'acquitter sans retard. (21 fr., *Educateur* compris, compte de chèque II. 2226.) Dès le 5 juin, les cartes de membres seront envoyées contre remboursement postal, port en plus.

Le caissier S. P. V.

PLACES AU CONCOURS

Oulens s. Lucens. — *Institutrice* (jusqu'au 1^{er} juin).

Lausanne. — 2 *instituteurs* en ville. *Institutrice primaire supérieure.* *Maîtresse de couture* (jusqu'au 4 juin).

ASILE D'ÉCHICHENS

La Commission de vérification des comptes de cette institution s'est réunie à l'Asile afin d'examiner les comptes de 1936. Une comptabilité exemplaire présentée par M. Chamot, directeur, a grandement facilité la tâche des examinateurs qui ont pu se faire une idée de la diversité que revêt l'activité du directeur, qui conduit avec une égale habileté l'exploitation du domaine et l'institution pour enfants arriérés. Un système de fiches très bien établi permet de se rendre compte rapidement de la situation de chacun des élèves. Comme tous les établissements similaires, l'Asile n'échappe pas aux difficultés des conditions économiques actuelles et il nous paraît utile de renseigner tous ceux qui s'intéressent à l'institution d'Echichens. Le prix

de pension demandé par élève est fixé à 600 fr. alors que le prix de revient est de 850 fr. Cette somme de 600 fr., bien minime pourtant, ne peut être exigée dans bien des cas, ce qui fait qu'en 1936 une somme totale de 4040 fr. n'a pu être récupérée. Citons au hasard, deux cas pris parmi les plus navrants :

1. D. B., garçon de 8 ans, caractère difficile ; la mère, veuve, s'est engagée à payer 25 fr. par mois. La commune d'origine payant une pension à la veuve refuse d'augmenter le secours. Malgré cela et par humanité, l'Asile garde l'enfant refusé dans toutes les classes de Lausanne.

2. G. F., 13 ans, retard 8 ans, entré en 1934 ; famille dans un dénuement complet. La commune paye 25 fr. par mois, la famille ne peut rien faire.

Nous pourrions multiplier les exemples semblables. Que deviendraient ces deshérités si la direction de l'Asile refusait de les garder ? Fort heureusement, Mme et M. Chamot, avec un dévouement inlassable, entourent de leur affection tous ces malheureux. Tous les amis de l'œuvre se doivent de les soutenir dans leur lourde tâche et souhaitons que les collectes faites chaque année dans nos classes viennent compenser dans une large mesure le déficit causé par les pensions impayées. L.

Quelques mots sur le Rapport de 1936. — L'exercice boucle par un boni de 4 fr. 37. Mais pour arriver à ce résultat « magnifique », il a fallu réduire certaines dépenses et insister auprès de quelques instituteurs du canton pour qu'ils n'oublient pas la collecte annuelle. Tant d'efforts ont abouti au succès. Nous en sommes heureux avec les dirigeants d'Echichens.

La récolte du blé, déficitaire comme partout ailleurs, a été compensée par celle des pommes de terre et des betteraves. Le hangar reconstruit entièrement après l'incendie est bien aménagé, ce qui facilite grandement la rentrée des produits du domaine.

Les classes font... ce qu'elles peuvent ; s'il est une école où les notes ne doivent jouer qu'un rôle d'émulation, c'est bien celle-là. Les directeurs et les maîtres méritent certainement un beau 10 pour leur dévouement constant. Et tous nous les remercions. L. Cz.

PRÉPARATION A LA VIE

Préapprentissage. — Une classe de préapprentissage pour garçons de 15 à 16 ans s'est ouverte ce printemps à la Tour-de-Peilz. Le programme comprend, outre le français et l'arithmétique, le cartonage, l'arpentage, l'arboriculture, le dessin technique, la géométrie, l'histoire générale, l'allemand ; on y joindra sous peu les travaux sur bois. Excellente préparation à un métier manuel. C'est M. Forel qui assume la direction de cette classe.

Enseignement ménager. — Les classes ménagères vaudoises sont au nombre de 36. Trente d'entre elles sont des classes communales ; six classes groupent les élèves de cercles englobant en tout 26 communes. Dans quelques localités, les élèves de primaire supérieure et de l'école secondaire suivent les cours ménagers une fois par semaine ; cet essai ira se généralisant peu à peu. La création de nouvelles classes ménagères se heurte à des difficultés d'ordre financier, mais leur nombre augmentera cependant graduellement, puisque l'enseignement ménager est « un excellent moyen de travailler au bonheur et à la prospérité des familles vaudoises ». L. Cz.

GENÈVE

SOCIÉTÉ GENEVOISE D'ACTIVITÉ MANUELLE SCOLAIRE

Assemblée générale annuelle, le mercredi 2 juin prochain.

A l'ordre du jour :

1. Renouvellement du comité.
2. Modification aux statuts.
3. Présentation des modèles du cours de travaux sur bois de l'hiver 1936-1937 et de ceux du cours de travaux d'amateurs de l'hiver prochain.

L'assemblée se tiendra à 20 h. 30 au Café Lyrique, boulevard du Théâtre, et elle sera précédée d'un repas facultatif, prix 2 fr. 50. Rendez-vous au dit établissement à 19 heures. *Le comité.*

U. I. P. G. — MESSIEURS CONVOCATION

Assemblée générale de la section mercredi 2 juin à 17 heures précises au café de la Terrasse — Longemalle.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal ;
2. Communications du Comité — Revision des Statuts ;
3. Propositions du trésorier au sujet des allocations accordées par l'U.I.P.G. ;
4. Discussion au sujet de la clôture par le Comité central S. P. R. d'un débat dans l'*Educateur* (proposition de quatre membres de la section) ;
5. A propos des épreuves de fin d'année. (Introduction par Ls Servettaz).

COMPTE RENDU

de l'Assemblée plénière du 19 mai (Aula de l'Ecole de Commerce).

C'est devant un nombreux auditoire, dans lequel nous avons remarqué avec plaisir la présence de bon nombre de membres hono-

raires, que M. le docteur Hugo Oltramare a fait sa conférence sur *L'éducation des jeunes à l'âge de la puberté*.

Nous avons suivi là une belle leçon de physiologie et tous les auditeurs furent fort intéressés par les explications, aperçus et conclusions du conférencier.

Au cours d'un échange de vues qui suivit la causerie du docteur Oltramare, Mme Unger-Schnepf, MM. Borel, R. Dottrens et Rast prirent la parole. Pour le conférencier cette première prise de contact doit être le point de départ d'une collaboration suivie du Corps médical et des éducateurs en vue de certaines réformes dans les programmes et les méthodes d'enseignement.

Notre président, Ch. Duchemin, qui avait présenté le distingué conférencier, le remercia chaleureusement, au nom de ses collègues, pour sa très intéressante causerie. Ad. LAGIER.

RAPPORT PRÉSIDENTIEL (Suite)

Le banquet de clôture eut lieu au restaurant du Parc des Eaux-Vives. Il fut offert par les Associations suisses d'instituteurs (S. P. R. et S. L. V.).

Le dimanche, après l'ouverture solennelle du Congrès, les délégués se réunirent au Creux-de-Genthod où eut lieu un pittoresque repas en plein air ; de là, nous nous rendîmes en bateau à Nyon, où nos collègues vaudois avaient organisé une petite excursion avec visite de la villa Napoléon, à Prangins. Les autorités communales et la Société pédagogique vaudoise reçurent fort aimablement les congressistes à l'hôtel Beau-Rivage. Nos collègues Borloz, président central de la S. P. V., et Baumgartner, président de la section de Nyon, s'acquirent toute la reconnaissance des organisateurs du Congrès.

4. Relations avec la S. P. R. et réorganisation de l'Educateur.

L'activité de la S. P. R. fut intense en 1936 et les relations nombreuses entre les organismes centraux et les sections.

Outre le Congrès, les délégués se réunirent à deux reprises, en mai à Lausanne et en juin à La Chaux-de-Fonds. Vos mandataires répondirent d'autre part à quatre convocations du Bureau centra, neuchâtelois pour étudier en commun la revision des statuts (propositions de Genève) et la réorganisation du journal *l'Educateur*. Ce dernier point fit l'objet de nos préoccupations constantes durant de longs mois : le conflit — puisque conflit il y eut — avec les dirigeants de la Romande est maintenant aplani : il appartient à un passé oublié et tout le monde étant finalement satisfait (ou à peu près !) il n'y a pas lieu de trop insister.

Qu'il me soit permis de rappeler cependant que l'U. I. P. G. demandait depuis longtemps, et sans succès, la transformation du journal. Quelle ne fut pas notre stupéfaction lorsque nous apprîmes,

en mai, que la seule chose que l'on proposait de changer était le prix de l'abonnement, dont « l'augmentation, disait M. Payot, était indispensable pour assurer la parution de notre organe ».

Genève demanda alors la dénonciation de la convention Payot que le Bureau avait tenue secrète pendant si longtemps et qui ne fut finalement connue des sections que grâce au président neuchâtelais. L'U. I. P. G. offrit de se livrer à une étude complète du problème, parallèlement aux travaux entrepris par le Bureau. Grâce à l'obligeance de deux maisons d'édition de la place, un projet fut mis sur pied ; il permettait d'obtenir, sans « mutilation », sans « amoindrissement » aucun de notre journal :

- a) une diminution du prix de l'abonnement,
- b) une amélioration sensible en ce qui concerne la publicité, et par conséquent, des ressources nouvelles pour notre caisse centrale.

C'est à ce moment que des malentendus surgirent ; on s'agita à tort, on discuta prestige ou prédominance. Notre projet ne fut pas accepté. Les Imprimeries Réunies de Lausanne furent chargées d'éditer l'*Educateur*. Une explication franche et complète eut lieu entre les comités de l'U. I. P. G. et le président central ; elle mit fin à des incidents regrettables dont nous n'étions pas responsables et que nous ne pouvions que déplorer.

Satisfaction nous était donnée en partie d'ailleurs, puisque nos travaux n'avaient pas été vains : la somme affectée par la S. P. R. à l'*Educateur* diminuait ; le coût de l'abonnement était réduit : ce qu'on nous affirmait « impossible » au mois de mai était devenu réalisable à la fin de l'année ! Reste la question de la publicité ; on nous a promis qu'il y aurait là également amélioration... et c'est très nécessaire ! Tout est donc bien qui finit bien.

5. Défense professionnelle.

a) C. I. A. — La situation des Caisses de retraites retint toute notre attention. Le problème est étudié en commun avec les diverses Associations de fonctionnaires intéressées.

b) *Attaques contre le corps enseignant.* — M. Nicole, président du Conseil d'Etat, s'adressant, à Evian, à des instituteurs français, accusa le Corps enseignant genevois de ne « rien comprendre aux temps nouveaux », de rester « agrippé aux basques d'une démocratie périmée » et « d'être au service de la réaction ».

M. Basso, dans la revue civique *Pro Helvetia*, organe de sociétés patriotiques, écrivit sans sourciller « ce que nous voulons, c'est une Ecole nationale qui doit préparer des citoyens utiles et non des marxistes ».

Enfin, M. Deleaval, rédacteur au *Courrier de Genève*, prétendit que les Ecoles publiques ignorent l'âme de l'enfant, gâtent son

cœur et lui enseignent tout sauf l'amour de Dieu, le respect des parents, et l'attachement à la patrie ».

Devant tant d'attaques, venant de milieux si différents, le comité de l'U. I. P. G. réagit comme il convenait.

Notre collègue Louis Tissot et votre président se chargèrent d'une démarche au *Courrier de Genève*. M. Deleaval mit les choses au point dans un article rédactionnel et la direction du journal s'ingénia à calmer nos appréhensions. Nous tenons à adresser des remerciements à Louis Tissot, tout en regrettant que le *Courrier* n'ait pas jugé opportun de faire paraître l'article rédigé par notre collègue.

Nos protestations adressées à Monsieur le Président du Conseil d'Etat et à la rédaction de la revue *Pro Helvetia* provoquèrent des réactions assez vives.

Des entrevues furent demandées à l'U.I.P.G. : Servettaz se chargea de voir les membres de la Ligue d'action civique ; Richard, Louis Tissot et Servettaz accompagnèrent votre président auprès de M. Nicole, chef du gouvernement.

Ces entrevues furent plus ou moins orageuses.

Vos représentants ont tenu à déclarer « qu'ils exigeraient en toutes circonstances le respect des convictions personnelles des instituteurs en tant que ces convictions ne sont pas en contradiction avec notre organisation et nos institutions démocratiques ».

Notre assemblée du 30 septembre ayant demandé que les protestations de l'U.I.P.G. paraissent dans l'*Educateur*, les partis politiques et la presse s'occupèrent de nos démêlés ; la polémique dépassa même les limites de notre petit canton. Ces questions furent agitées d'autant plus vivement qu'elles étaient débattues à la veille des importantes consultations électorales de l'automne dernier.

c) *Absences consécutives à des accidents de ski*. — Le Conseil d'Etat, par arrêté du 27 décembre 1935 et sur la proposition de Monsieur le Chancelier, chef du personnel, ayant décidé « de ne pas verser les traitements aux fonctionnaires dont l'absence serait consécutive à un accident de ski », l'U.I.P.G. entreprit immédiatement des démarches auprès de Monsieur le Président du Département de l'Instruction publique ; une délégation composée de Duchemin, Servettaz et Uldry lui fit part de l'émotion causée par le dit arrêté. Les considérants en effet indiquaient : « Les absences résultant d'un accident ne peuvent être assimilées à un cas de maladie » ; d'après cette interprétation du Statut des fonctionnaires et de l'ordre de service concernant les congés du Corps enseignant, « l'Etat n'est pas tenu de payer le traitement durant de telles absences ». L'arrêté lui-même concernait les accidents de ski, mais il était muet en ce qui concerne les accidents d'un autre ordre.

Il y avait là incertitude et arbitraire, et les fonctionnaires avaient bien des raisons d'être inquiets. La délégation fit également remarquer à Monsieur le Président que :

1. le ski n'est pas un sport de luxe et sa pratique ne peut qu'être heureuse pour des personnes vivant dans l'atmosphère des classes ou des bureaux,

2. le Manuel fédéral de gymnastique rend l'enseignement du ski obligatoire partout où les conditions le permettent,

3. le Département organise lui-même des cours facultatifs de ski depuis plusieurs années, cours réunissant quelque 400 élèves de nos écoles durant plusieurs jeudis,

4. le ski est une des activités sportives concourant le plus efficacement à la santé physique et morale de la jeunesse,

5. des sociétés privées sont prêtes à reprendre l'organisation de ces cours si l'Etat les abandonne et le contrôle en échapperait ainsi au Département.

(A suivre).

NEUCHÂTEL

NOTRE TRÉSORERIE

Le rapport à l'appui des comptes de la S.P.N. et de notre Caisse d'Entr'aide présenté par Julien Rochat, à l'assemblée des délégués du 20 mars dernier, mérite que nous en fassions quelques extraits.

Caisse centrale. — Il a été perçu 439 cotisations, soit 13 de moins qu'en 1935, ce qui représente une moins-value de 221 fr. Le montant de la cotisation était de 17 fr. en 1936. Nos frais généraux sont restés au même niveau. « Nous espérions, dit le rapporteur, être arrivés à l'étiage, il y a déjà quelques années ; erreur. En 1920, nous étions 586 membres. En 16 ans, il s'est produit une diminution de 147 membres, soit 9 en moyenne par année. Où allons-nous ? A La Chaux-de-Fonds, par exemple, la diminution des naissances est telle en 1936 que dans sept ans on aura supprimé encore trois classes enfantines, et la répercussion se fera sentir au cours des huit années de la scolarité. Faites le compte... Souhaitons qu'une loi sur la prolongation de la scolarité soit bientôt adoptée. En plus de ses bienfaisants effets d'ordre pédagogique et économique, elle aura, pour nous, l'avantage d'enrayer la fermeture de classes et de permettre enfin la nomination de nouveaux titulaires. »

Passons sur de nombreux postes pour arriver au chapitre des subventions. La S. P. N. accorde ses grâces financières aux institutions suivantes : Expositions scolaires 250 fr. ; Institut des Sciences de l'éducation (Institut J.-J. Rousseau) 200 fr. ; Auberges de Jeunesse 40 fr. Total 490 fr.

« Notre action de défense des intérêts matériels a exigé une dépense de 519 fr. 25. Sous ce titre sont comprises les dépenses pour la

défense de nos traitements et celles concernant le Fonds scolaire de Prévoyance. Ce sont ces dernières qui ont alourdi nos comptes en 1936. Il faut prévoir des luttes nouvelles, non plus pour nous défendre, mais pour attaquer désormais. La dévaluation et ses conséquences déjà si sensibles à nos budgets, nous conduira à reprendre l'offensive pour le rétablissement de nos traitements légaux, une fois réglée la question du Fonds scolaire. »

L'avoir net au 31 décembre 1936 étant de 9508 fr. 98, la part sociale de chaque membre s'élève à 21 fr. 60. C'est peu.

Caisse d'Entr'aide. — Il a été dépensé 585 fr. pour le remplacement d'une institutrice. Quatre prêts ont été consentis en 1936 pour un montant total de 1240 fr. Le taux de ces prêts varie selon les raisons de l'emprunt.

Il a été encaissé 430 cotisations à 2 fr.

Total des recettes 2376 fr. 94 ; total des dépenses 1703 fr. 45.

Une récapitulation intéressante termine le rapport de J. Rochat.

« Au cours de ces 14 années, nous dit-il, 20 institutrices (dont deux pour la seconde fois) et deux instituteurs ont réclamé notre aide en vue de leur remplacement à l'échéance des services de la Caisse cantonale de remplacement.

» Les comptes nous font constater les dépenses suivantes :

2020	journées de remplacement à 10 fr. (institutrices)	Fr. 20 200.—
263	» » » à 13 » (instituteurs)	» 3 419.—
2283	» » »	Fr. 23 619.—
	à déduire sommes remboursées par les malades	» 7 369.35
	Net à la charge de la Caisse . . .	Fr. 16 249.65

» Cela représente une dépense annuelle moyenne de 1160 fr. »

Durant ces quatorze années, il a été consenti 22 prêts pour une somme de 13 340 fr. Un seul prêt n'a pas été remboursé ensuite du décès du débiteur.

« Si la caisse d'Entr'aide est mise à contribution par les dames pour leur remplacement en cas de maladie, jusqu'ici, ce sont uniquement des instituteurs qui ont fait appel à la Caisse de prêts. »

Depuis le 1er juillet 1922, date de la création de notre Caisse d'Entr'aide, nos membres ont payé :

5516	cotisations ordinaires à 5 fr.	Fr. 27 580.—
520	» extraordinaires à 10 fr.	» 5 200.—
430	» ordinaires à 2 fr.	» 860.—
6466	» pour une somme totale de . . .	Fr. 33 640.—

Il n'a pas été perçu de cotisations pendant les années 1931, 1932 et 1933.

Rappelons que la cotisation pour le présent exercice a été fixée à 1 fr.

J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

EXAMEN PÉDAGOGIQUE DES RECRUES

Grâce à l'amabilité de M. Chantrens, nous possédons le rapport de M. l'inspecteur Burki sur l'examen pédagogique de recrues de l'an dernier.

Tout d'abord, M. Burki établit des comparaisons entre la façon de procéder à ces examens avant 1914 et les méthodes actuelles, entre « l'ancien et le nouveau régime ».

Pour l'examen écrit en *langue maternelle*, tandis que, au dire de M. B., on donnait souvent des sujets trop difficiles, hors de la portée d'un jeune homme normalement doué, le principe nouveau a été de placer la recrue dans son propre milieu : les sujets furent, l'an dernier, empruntés à la vie militaire. Les idées à exprimer ne manquèrent pas aux jeunes soldats, et nombre d'entre eux, écrivant d'abondance, négligèrent la forme, croyant que la quantité pouvait suppléer à la qualité.

Aux examens prochains, les recrues seront appelées à écrire en plus d'une composition, une courte lettre : il sera intéressant de voir comment ils se tireront d'affaire et sauront adapter l'en-tête et la forme finale au sujet de la lettre. « Ce sera, dit M. B., une innovation heureuse, car il est bon que l'écolier et l'élève des cours complémentaires sachent qu'à l'école de recrues on leur demandera un travail de ce genre et que ce travail sera vu par diverses personnes. Ce sera aussi un avertissement pour bien des maîtres qui négligent l'enseignement de la correspondance et de la composition. » Voilà une conclusion qui ne nous paraît guère heureuse : les examens aux recrues doivent donc servir à contrôler le travail du personnel enseignant ? Si c'était là vraiment leur but, ce serait une raison de plus pour nous opposer à leur rétablissement...

C'est dans l'examen des *connaissances civiques* (histoire, géographie, instruction civique) que les experts doivent résolument rompre avec le passé, afin de ne pas retomber dans le « bourrage de crâne », en questionnant sur les choses apprises. On doit procéder à l'examen par groupes. En examinant individuellement chaque candidat « on ne pouvait questionner que sur des chiffres, des dates ou des faits appris par cœur. Même des experts routinés n'arrivaient pas à faire mieux ». Or ce ne sont pas ces connaissances acquises souvent en vue de l'examen qui importent, mais la préparation à la vie du jeune homme, à la vie civique en particulier. « Les examens doivent donc se baser sur des cas concrets et nettement définis. Ils doivent se greffer sur des faits actuels intéressant un jeune homme normalement doué, parce qu'il les comprend. La matière des examens doit exclusivement être puisée dans l'actualité et non pas dans les réserves de la mémoire. »

L'examen collectif remplace l'examen individuel et le mode en est fixé par l'art. 13 de l'Ordonnance fédérale en la matière : « Pour la connaissance du pays, 5 recrues, de même profession ou de professions apparentées, seront examinées ensemble durant 30 à 40 minutes. L'examen ne doit cependant pas s'étendre sur les connaissances professionnelles.

» On posera dans n'importe quel ordre toutes sortes de questions touchant la géographie, l'économie nationale, l'histoire ou l'instruction civique en partant d'un sujet actuel ou d'un sujet en rapport avec la profession des recrues, ou peut-être d'un article de presse et, si possible, sans changer de sujet. On cherchera avant tout à déterminer leur aptitude à discerner la corrélation des choses et leurs rapports réciproques.

» Ce facteur sera de première importance pour l'attribution des notes. L'absence de connaissances précises et apprises par cœur ne jouera un rôle que si elle est particulièrement frappante, même si le candidat ignore telle chose même de quelque importance. »

Ainsi comprise, la tâche de l'expert n'est pas aisée. Sur les exigences requises des experts, M. B. cite le rapport du Dr Hegg de Berne, sur les examens de 1935 :

« Un grand nombre de recrues de conditions analogues permettent l'organisation d'examens du genre de ceux-ci. Ce que l'un ignore, un autre le sait. La conversation suit son cours et l'expert trouve sans contrainte aucune l'occasion de poser de nouvelles questions. D'autre part, l'examen par groupe est également plus agréable pour l'élève. Celui-ci se sent moins particulièrement visé et, du fait aussi que le temps disponible est plus long, il se sent plus à son aise. Le « trac » des examens et ses conséquences sont considérablement réduits.

» L'expert devra donc disposer d'un lot suffisant de connaissances actuelles relevant des domaines les plus divers de la vie, s'il veut examiner avec succès, tout en restant dans les limites de la vie pratique des recrues examinées. Il doit en outre pouvoir amener les esprits les moins mobiles à s'engager dans la conversation. Cette tâche, certes pas facile, demande donc beaucoup de doigté et une grande aptitude à se mettre à la portée des recrues.

» La nature des examens veut en outre que l'expert ne se cramponne pas à un schéma de questions toutes préparées, car le degré de développement de l'élève ne peut être déterminé qu'en observant ses connaissances réelles. Mais l'expert ne pourra jamais préparer toutes les questions qui lui seront nécessaires. Il doit donc être apte à intervenir à l'improviste s'il ne veut pas que la matière manque de souplesse. L'expert ne doit pas être seulement d'une intelligence normale, mais d'une grande mobilité d'esprit.

» Seront donc avant tout aptes à fonctionner comme experts des gens théoriquement et pratiquement bien informés, d'un abord facile et conciliant et d'une intelligence très mobile. »

Une certaine latitude est toutefois laissée à l'expert qui « est absolument libre de composer à sa guise les groupes de recrues ; il est libre aussi de déterminer le sujet de la conversation et d'en fixer le point de départ ». (*A suivre.*) C. G.

DU DESSIN A LA COMPOSITION FRANÇAISE EN PASSANT PAR BAUDELAIRE ET HUGO (*Suite*)

C. Baudelaire et Hugo.

Nous venons d'examiner les travaux de quatre élèves très différents. Avant de tirer nos conclusions, tentons la même expérience avec des maîtres également éloignés l'un de l'autre, puisque, affirme M. Paul Valéry, « Baudelaire a recherché ce que Victor Hugo n'avait pas fait, il s'abstient de tous les effets dans lesquels V. Hugo était invincible ».

1. Baudelaire.

« Le style est l'homme même », assure Buffon. Considérons l'homme Baudelaire d'abord :

« Cerveau malade, rongé d'ennui, hanté de visions douloureuses et de la pensée de la mort ; goût de l'étrange et du fétide ; le médecin a lâché le mot d'hystérie » disent ses biographes.

Et le style Baudelaire ensuite :

« Des spectres rôdent dans ses vers... d'une bizarrerie provocante, mais d'une facture magistrale... Prétentieusement brutal, macabre, immoral, artificiel, pour ahurir le bon bourgeois. » On assiste parfois à « la contorsion d'un esprit sec qui force l'inspiration. » Mais c'est aussi « un artiste puissant qui atteint plus d'une fois à la perfection », qui aime « les formes sobres, pleines, solides », qui a « le culte de la Beauté, de l'Image, du Symbole ». En résumé, « talent complexe et étroit » écrivent les critiques.

Ses vers :

Le Possédé.

Le soleil s'est couvert d'un crêpe. Comme lui,
O lune de ma vie ! emmitoufle-toi d'ombre ;
Dors ou fume à ton gré ; sois muette, sois sombre,
Et plonge tout entière au gouffre de l'Ennui ;

Je t'aime ainsi ! Pourtant, si tu veux aujourd'hui,
Comme un astre éclipsé qui sort d'une pénombre,
Te pavaner aux lieux que la Folie encombre,
C'est bien ! Charmant poignard, jaillis de ton étui !

Allume ta prunelle à la flamme des lustres !
 Allume le désir dans les regards des rustres !
 Tout de toi m'est plaisir, morbide ou pétulant ;
 Sois ce que tu voudras, nuit noire, rouge aurore ;
 Il n'est pas une fibre en tout mon corps tremblant
 Qui ne crie : « O mon cher Belzébuth, je t'adore ! »

Charles Baudelaire.

Ses caricatures :



Portrait de Palestrina



A comparer le premier de ces dessins avec le poème, on a tôt fait de constater la parenté des deux modes d'expression chez Baudelaire. Ce qui apparaît dès l'abord aux yeux des moins avertis, c'est leur côté extraordinaire, au sens étymologique du terme. Ni l'un, ni l'autre, n'ont certes rien de conventionnel : on y sent le révolté, celui qui veut se distinguer à tout prix (des Romantiques).

Et c'est ensuite cette obsédante désespérance qui suinte avec une continuité remarquable dans cet emploi excessif du noir pour le portrait, comme aussi dans cette cadence volontairement, rageusement morne des strophes sataniques du sonnet.

Et c'est encore cette harmonie, cette « convergence des effets », dirait Taine¹, qui fait que chaque détail de l'un et chaque détail de l'autre expriment dans la même tonalité mineure, nous dirions presque avec le même timbre d'instrument, la hantise qui poursuit l'auteur.

Le second portrait nous fait voir une autre face du style baudelairien.

¹ H. Taine : *Philosophie de l'Art*.

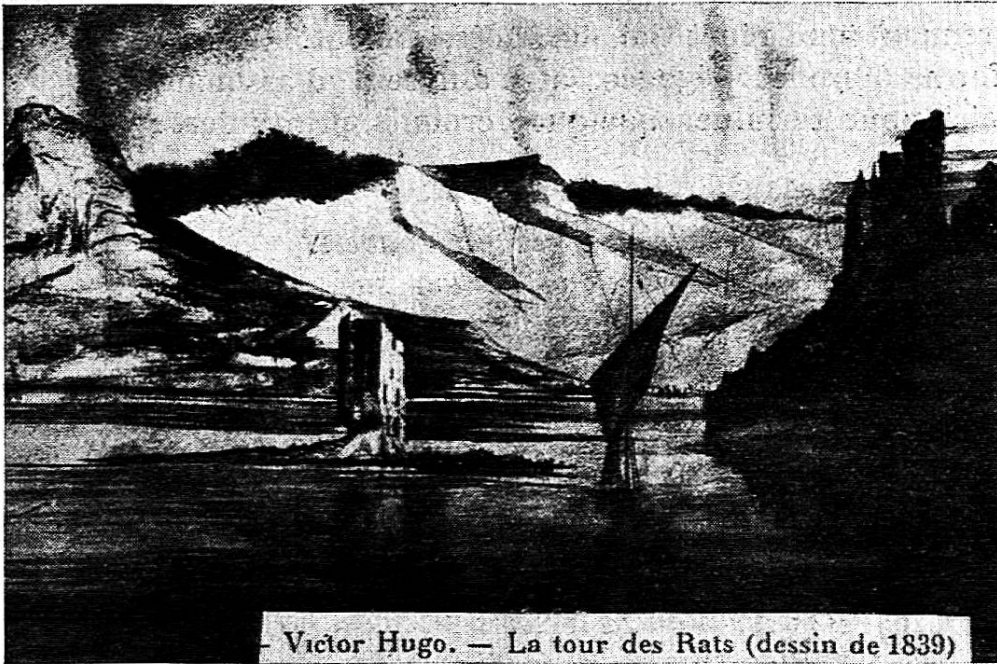
Il semblerait, à première vue, que ce croquis — si opposé au précédent en apparence — dût infirmer notre thèse. Et pourtant il en est une nouvelle illustration.

Ce don d'observateur impitoyable, cette intense faculté d'analyse, cette lucidité cynique, cette précision dépouillée, et en même temps cette pénétration d'esprit qui va si loin dans la nuance qu'elle en paraît obscurité parfois, toutes ces qualités ne sont-elles pas contenues dans le trait nu, incisif, mais emberlificoté à plaisir de cette caricature ?

Là donc encore, dessin et composition littéraire ont la même résonance, et Baudelaire est identique à lui-même.

2. Hugo.

Et pour finir, Hugo. Afin de simplifier, nous ne donnerons de lui qu'un dessin, au crayon, dont l'original est à Paris, place des Vosges.



— Victor Hugo. — La tour des Rats (dessin de 1839)

Ces jeux d'ombre et de lumière ne sont-ils pas la figuration des antithèses qu'affectionne l'auteur de la « Légende des Siècles » :

« Le logis est plein d'ombre, et l'on sent quelque chose
Qui rayonne à travers ce crépuscule obscur... »

(V. Hugo : *Les pauvres gens.*)

Dans cette manière large n'y a-t-il pas toute l'orchestration de certaines pages — prose ou vers — de Hugo, et l'ampleur de ses développements, et la vigueur brutale de ses imprécations, et son goût du grandiose, de l'impressionnant ?

Ces analyses pourraient être continuées avec d'autres artistes, un Michel-Ange, un Théophile Gautier, un Fromentin par exemple,

voire, tout près de nous, le truculent Sem, et si l'un de nos lecteurs portait ses pas au Grosser Hirschgraben, à Francfort-sur-le-Main, il pourrait se livrer à une intéressante étude comparative du génie littéraire d'un Goethe et de son talent de dessinateur.

* * *

Ces six cas examinés, il nous reste à conclure.

L'interdépendance des deux modes d'expression que nous venons d'étudier serait-elle si rigoureuse que l'on puisse déterminer avec certitude l'un des deux quand on connaît l'autre ?

(A suivre).

Charles BORNAND.

A PROPOS DE TEXTES POUR LES DEGRÉS INFÉRIEURS

(Résumé d'un travail [de fin d'études].)

Particulièrement sensibles à l'originalité du texte, les enfants comprennent une répétition de mots, aiment un terme qui étonne, une forme libre et dégagée, et s'amuse d'assonances.

Voici pour terminer quelques croquis printaniers :

Le pavot.

*Eh ! ce pavot n'est pas ouvert.
« Pavot, sors donc de ton sac vert ! »
Il sort et murmure angoissé :
« Que va dire maman,
Je me suis tout froissé ? »*

Oeillets.

*Lourd matin de printemps,
Oeillet rose, oeillet blanc ;
Rose et blanche pelotes
Moulez sur mon jardin
Votre poivre odorant.
Que de votre touffe un
Frais et piquant parfum
S'échappe et ravigote
Ce printemps languissant.*

Iris.

*Beaux iris violets
j'aimerais
Faire votre portrait ;
Bougez pas s'il vous plaît.
Comme ils tiennent la pose !
Ça fait rire les roses.*

Le muguet.

— *Dis-moi, petit muguet,
Quand l'aube rose approche
Fais-tu sonner tes cloches
Pour éveiller le bois ?
Bien souvent aux aguets,
J'ai tendu mon oreille,
Mais les jours gris, les soirs vermeils,
Les bleus matins sont restés cois.*
— *Petit enfant, il n'est
qu'un doux cœur de poète
ou de pasteur peut-être
pour entendre ma voix ;
car dans l'ombre et la paix,
le chant que je balance
est le chant du silence
émerveillé des bois.*

J. BACHOFEN-ALBARET.

En fait, les textes ne doivent pas être destinés aux heures de français seulement. Bien d'autres leçons, la géographie, le dessin, par exemple, gagneront, je pense, à être introduites ou conclues par une lecture.

E. DETTWYLER.

DE L'ÉCOLE A LA VIE

**L'AGE MINIMUM D'ADMISSION
A UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

Depuis que le chômage existe chez nous, beaucoup de personnes ont pensé avec raison qu'un des moyens de lutter contre ce fléau serait de relever l'âge d'admission au travail des garçons et des jeunes filles ; autrement dit, une prolongation de la scolarité devrait être prévue dans la plupart des cantons suisses. Or, les pédagogues apprendront avec plaisir que le Département de l'Economie publique a soumis au Conseil fédéral un message et un projet de loi sur le relèvement de l'âge minimum d'admission à une activité professionnelle. D'après ce projet, il faudrait avoir 15 ans révolus pour travailler dans l'industrie, les arts et métiers, le commerce, les transports et les branches similaires. Il resterait loisible aux cantons de fixer une limite plus élevée pour prendre un emploi dans l'industrie hôtelière, y compris les restaurants et débits de boissons ou dans les entreprises de spectacles, ainsi que pour exercer un métier ambulancier. L'agriculture, la sylviculture et le service de maison, qui, d'après la constitution, relèvent des cantons, devraient être soustraits à la réglementation, de même que les établissements d'utilité publique. Les enfants de

plus de 13 ans seraient admis à faire des courses pour des magasins ou des petits commerces, des travaux auxiliaires légers dans des entreprises non soumises à la loi sur les fabriques. Il est cependant prévu que le Conseil fédéral édictera les dispositions nécessaires à la protection des enfants qui doivent travailler avant d'avoir quinze ans révolus. Le message du Département de l'économie publique relève que ces mesures allégeront le marché du travail et qu'au surplus des considérations pédagogiques et hygiéniques plaident en leur faveur.

J. S.

OPINIONS

Le Journal des Instituteurs et Institutrices du 8 mai nous rapporte es propos suivants, en bonne place, sur sa couverture :

On nous dit...

C'est un inspecteur général de l'enseignement primaire, agrégé comme presque tous, et par surcroît ancien élève du l'Ecole normale supérieure et longtemps professeur dans le secondaire, qui nous disait l'autre jour, après l'avoir déclaré « en haut lieu ».

« Le projet Jean-Zay veut subordonner ou rattacher à l'enseignement secondaire, vieux, malade, et dont les docteurs, depuis longtemps déjà ne savent à quel saint se vouer, le jeune et vivant enseignement primaire, qui ne demandait rien à personne. Ne serait-il pas plus sage, pour commencer, de réformer une bonne fois l'enseignement secondaire tout seul et de lui donner une vigueur nouvelle ? L'œuvre est grande et urgente ; ne suffirait-elle pas à la gloire d'un ministre ? »

Ne pensez-vous pas, chers collègues, qu'il y a là matière à méditation et que la réforme de l'enseignement secondaire n'est pas souhaitable seulement pour les Français ?

LA JEUNESSE ET LA VIE

La jeunesse veut combattre, elle a raison, c'est dans sa nature. Mais il nous semble qu'au lieu de prendre parti pour la droite contre la gauche ou pour la gauche contre la droite, qui ne répondent ni l'une, ni l'autre à ses aspirations réelles, sa combativité — et en même temps son besoin d'honnêteté et de propreté — seraient mieux satisfaits à prendre parti contre les exagérations et les mensonges de tous les deux, non pas pour en revenir au déluge ou pour se reposer dans un tiède libéralisme, mais pour entreprendre enfin la synthèse dont nous parlions, qui emprunterait aux deux camps et au passé ce qu'ils ont de raisonnable et d'utile pour l'avenir, mais en s'opposant dans un cas comme dans l'autre aux méthodes et aux malhonnêtetés venant de partout qui sont en train de mener le monde à sa ruine. Puisque, dit-on, l'avenir lui appartient, qu'elle songe à la parole d'un grand poète contemporain : « La vie fait de nous ce que nous faisons d'elle. » (Extrait : *La leçon de l'Autriche*. P. T. Lux. Attinger.)

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LAUSANNE : aux Restaurants rénovés de la

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE CONSOMMATION

Entrée : carrefour-Louve-Palud-St-Laurent et Escaliers Louve-Riponne.

Potage Fr. 0.20 — Assiette chaude dep. Fr. 0.80 — Repas sans viande dep. Fr. 0.65

Repas avec viande dep. Fr. 0.90 et autres menus très soignés à tous prix.

Place pour 350 personnes. S'annoncer si possible à l'avance. Tél. 28.615.

COURSES ET EXCURSIONS

organisées par le Garage

PAUL LAVANCHY A POMY

dans ses confortables autocars 22, 26 et 30 places. Demandez prix et tous renseignements. Téléphone 803

LES PLÉIADES

SUR VEVEY : 1400 MÈTRES

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades

Nombreuses promenades O O O O O O O O O O Sous-bois et flores superbe.

Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C. E. V. à Vevey. (Tél. 52.922) Buffet Restaurant au sommet.

Les Mayens de Van sur Salvan à mi-chemin de Salanfe.

Téléphone 62.886

RESTAURANT ALPINA

Téléphone 62.886

Restauration chaude et froide. Toutes provisions pour touristes. Vins de 1er choix. Arrangement spécial pour écoles. Léon Coquoz, propr.

AIGLE - AUTOCARS ISCHY

Buts de courses variés. Départ d'Aigle ou Villeneuve (bateau) pour Col du Pillon, Col des Mosses, Villars, Champéry, Morgins, lac Champex, Verbier, etc. Prix réduits pour écoles.

Restaurant-Pension de la Barboleusaz sur Gryon.

Arrêt du tram pour Anzeindaz et Taveyannaz. Restauration soignée. Tél. 57.37. Jean Anex, propr.

Le beau voyage circulaire :
la route du

LOETSCHBERG!

LAC BLEU, LAC D'OESCHINEN,
VALLÉE DU LOETSCHEN



Prospectus par le bureau de
publicité B. L. S à BERNE

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS (suite)

La Forclaz HOTEL DE LA FORÊT

sur Martigny

à 7 minutes du Col.

Bonne pension avec service soigné. Prix modérés. Garage. Tél. 61.396. Spécialement installé pour recevoir les écoles. Se recommande : H. Cretton-Saudan, propr.

FLUELEN

(LAC DES 4 CANTONS)

**Hôtel
Croix Blanche et Poste**

Au bord du lac. Grande Terrasse et localités pour Ecoles et Sociétés. 50 lits, chambres à eau courante. Prix réduits. **Geschwister Müller.** propr.

SALANFE 1914 m. (Valais) But idéal pour courses d'écoles en montagne. Ouvert du 1er juin au 1er octobre. Pour écoles : soupe, couche

Hôtel Dent du Midi sur pailleasse, café au lait Fr. 2.—, par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et très aérés.

Tél. Salanfe 62.882. Coquoz Frères et Cie, prop. Hiver Salvan 62.935 Membres du C.A.S.



Cours de vacances

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le **ROSENBERG** près **SAINT-GALL**

Etude rapide et approfondie de la langue allemande. L'unique école privée suisse, avec cours officiels. Tous les sports. Situation magnifique.

Prospectus par la Direction.

Cours de vacances sur le Rosenberg

pour

Membres du Corps enseignant

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

l'Institut pour Jeunes Gens, St-Gall.

But du Cours : Enrichissement des connaissances de la langue allemande

Début du Cours : 20 Juillet
Durée du Cours : 4 semaines.

Demandez renseignements plus détaillés et liste des pensions à la Direction des Cours

Direction de l'Institut p^r Jeunes Gens (M. Lusser et M. Gademann) St-Gall

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR

BULLETIN

ALB. RUDHARDT

CH. GREC

GENÈVE, rue des Pénates, 3

VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33

Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Château-d'Œx — Pension Florencia
CONFORT — JARDIN — TÉL. 33 — PRIX : DE FR. 5.— à 6.—.

Institut JAKES-DALCROZE Genève

COURS DE VACANCES DU 2 AU 14 AOUT

- a) Cours pour professeurs et élèves de la méthode.
- b) Cours d'information pour pédagogues, artistes et musiciens.

RYTHMIQUE — SOLFÈGE — IMPROVISATION

Ouverture du semestre d'hiver : 13 septembre

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat de l'Institut, 44, Terrassière. Genève.

Empaillage

de tous les
animaux
pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



INSTITUT POUR JEUNES GENS "FELSENEGG" ZUGERBERG

1000 m. s. m. Juillet-Septembre : SÉJOUR DE MONTAGNE

Cours de vacances

Cours d'allemand, etc. Situat. magnif. et salubre. Tous les sports. Prosp.

Prêts

sans caution à fonctionnaires et employés solvables. Conditions sans engagement ni avance. Discretion. Références de 1^{er} ordre. Se rend sur place. Timbre pr réponse. **Banque de Prêts S.A.**, Paix 4, Lausanne.

L'ALLEMAND

à l'École Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux en 3 mois, Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois

LA FORCLAZ

s. Le Sépey

ALT. 1230 mètres

CHALET LES FOUGÈRES

reçoit pensionnaires. Prix : Fr. 5.50 à 6.50. Enfants, Fr. 3.—. Autobus depuis Le Sépey.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Les verbes français conjugués sans abréviations

par AMI SIMOND

Nouvelle édition, un volume in-16, toile souple Fr. 1.50

Ce petit ouvrage est un recueil très pratique des verbes irréguliers de notre langue conjugués tout au long et classés systématiquement en 3 conjugaisons, la 3^e se décomposant en 2 groupes : a) les types en oir, b) les types en re. — Il contient des modèles de verbes réguliers, d'un verbe passif, d'un verbe pronominal et d'un verbe impersonnel.

Les verbes anglais irréguliers

par GEORGES BONNARD

Un volume in-16, toile souple Fr. 1.25

Cette liste des verbes irréguliers de l'anglais contemporain est destinée à tous ceux qui apprennent l'anglais. Son utilité apparaîtra sans doute à qui s'est amusé à confronter les listes de verbes irréguliers données par les grammaires usuelles et à observer leurs nombreuses divergences.

Les verbes allemands conjugués

par E. BRIOD et J. STADLER

Un volume in-16, toile souple Fr. 1.80

Ce petit livre donne des exemples pour chaque catégorie de verbes et les cinq temps fondamentaux de tous les verbes simples, forts et mixtes. Il renseigne sur une foule de points que les cours grammaticaux ne peuvent examiner et cela avec le maximum de facilité de recherches. Des exemples précisent l'emploi des formes divergentes.

I verbi italiani coniugati senza abbreviature

par MAX-H. SALLAZ

Un volume in-16, toile souple Fr. 1.80

L'auteur a donné à sa publication un caractère essentiellement pratique, laissant aux grammaires le soin de la théorie : dérivation, formation, emploi des temps, syntaxe. Cet ouvrage est apprécié par tous ceux qui apprennent l'italien dont les verbes ont la réputation d'être difficiles.

Avez-vous quelque chose à vendre ? Cherchez-vous du personnel ? Etes-vous en quête d'un emploi ?

Si vous voulez atteindre le plus grand nombre possible d'intéressés, le bon moyen, économique et rapide, c'est l'annonce dans un ou plusieurs journaux appropriés.

Mais quels sont ces journaux et que va coûter l'annonce ?

Il existe en Suisse, depuis plus de cinquante ans, une organisation spécialisée qui vous déchargera de tous les détails d'exécution sans, pour cela, augmenter le prix de vos annonces.

Avec ses 50 succursales et agences en Suisse, ses correspondants à l'étranger, ses relations suivies avec tous les principaux journaux, **PUBLICITAS** est là pour vous rendre service. N'hésitez donc pas à recourir à sa collaboration ; vous serez, sans engagement, renseignés rapidement, conseillés judicieusement et vous ne payerez pas plus cher.

PUBLICITAS, RUE PICHARD, 13, LAUSANNE. TEL. 27.366

Agences régionales dans le Canton de Vaud :

PUBLICITAS, VEVEY, RUE DU LAC 51, Tél. 52.156
PUBLICITAS, YVERDON, RUE HALDIMAND 44, Tél. 400

Sociétés

Faites imprimer vos statuts, cartes de convocation, programmes, circulaires, cartes de soirées, enveloppes, entêtes de lettres, affiches, aux

Imprimeries Réunies S.A.

LAUSANNE

Avenue de la Gare, 33

° Téléphones 33.633 à 36 °